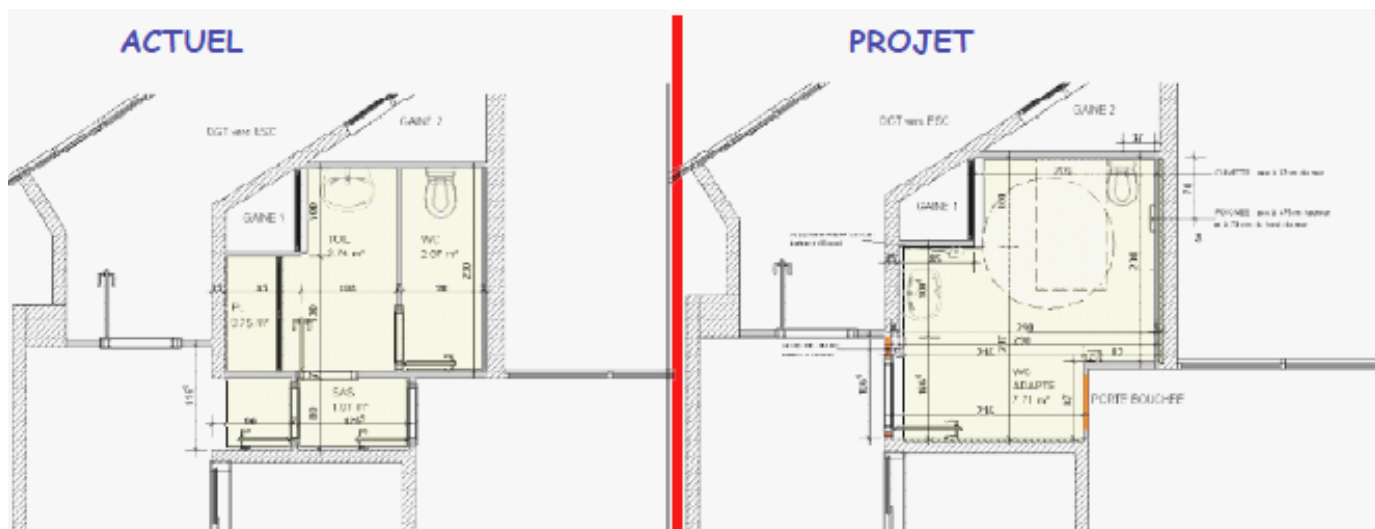


L'ACCESSIBILITÉ DANS LES PROJETS DE CONSTRUCTION



De nombreux textes montrent tout l'intérêt porté à cette question depuis maintenant près de trente années :

- Déclaration des droits des personnes handicapées (ONU 1975)
- Vers une Europe sans entraves pour les personnes handicapées (Europe 2000)
- Déclaration de Madrid

2002 Non-discrimination + action positive = inclusion sociale

2003 : Année européenne des personnes handicapées (Europe 2003)

11 février 2005 : Loi sur l'Égalité et des Chances, la participation et la Citoyenneté des Personnes handicapées.

Les nombreux décrets, arrêtés, circulaires qui ont suivis ont modifié la pratique du projet urbain et architectural.

L'objectif de la formation est de permettre aux stagiaires de prendre en compte dans les projets architecturaux ou urbains conjointement les quatre familles principales de handicap :

- Handicaps moteurs
- Handicaps visuels
- Handicaps auditifs
- Handicaps neurologiques

Les objectifs opérationnels de la formation pourraient être :

1. Savoir interpréter les réglementations en matière d'accessibilité et les appliquer à des cas pratiques de projets de construction.
2. Être en mesure de réaliser des audits d'accessibilité et de rédiger des rapports d'expertise pour des bâtiments existants.
3. Être capable de concevoir des projets de construction accessibles et de qualité en utilisant des outils tels que les plans en relief, les maquettes numériques et les simulations de visibilité.

**FORMATION ANIMÉE PAR
YVES TOULET
ARCHITECTE DIPLOMÉ, SPÉCIALISÉ
EN ACCESSIBILITÉ DEPUIS 2008,
MEMBRE DE LA COMMISSION
CONSULTATIVE DÉPARTEMENTALE
DE SÉCURITÉ ET D'ACCESSIBILITÉ
D'INDRE ET LOIRE.**

**Méthodes pédagogiques
et modalités d'évaluation :**

- QCM
- Etude de cas
- Exposé
- Mémoire

TARIF : 450 € HT

**INSCRIPTIONS OBLIGATOIRES SUR
NOTRE SITE WEB :
CYCLE RÉGLEMENTATION**

**PRÉREQUIS : AUCUN
PUBLIC CIBLE : ARCHITECTES ET
ACTEURS DU CADRE DE VIE
NOMBRE DE JOURS / HEURES :
1 JOUR / 7 HEURES**

Module 1**Handicaps et gestes quotidiens :**

Ce module aborde pour chaque famille de handicap les espaces et les équipements nécessaires aux gestes de la vie quotidienne des personnes qui en sont atteintes.

- Handicaps moteurs avec mise en situation
- Handicaps visuels avec mise en situation
- Handicaps auditifs
- Handicaps autres (neurologiques, cognitifs)

Module 2**La pratique du projet et la législation en vigueur**

Circuler, accéder, utiliser

- Les Espaces urbains (trottoir, rue, quai, etc)
- Les parties communes de l'immeuble
- Le logement
- Les locaux recevant du public neufs et existants
- Les lieux de travail

Evaluation des acquis de la formation

Module 3**Des applications pratiques**

Analyser les problèmes, les repérer, les corriger

- Habitat individuel ou collectif-ERP

Module 4

Calculs divers

Diagnostics, Ad'AP, Attestations, dérogations

- Les Diagnostics et les Ad'AP
- Les Dérogations- Les Attestations

Modalités pédagogiques :

Durée : La formation, au titre de "Piqûre de Rappel" sera organisée sur 1 journée (total de 7h) ou 2 jours (total de 14h avec mise en situation fauteuil roulant et lunettes de déficience visuelle) et décomposée en quatre modules.

- Le premier module porte sur la connaissance des différents handicaps.
- Le second module est consacré à la pratique d'un projet selon la législation en vigueur.
- Le troisième à l'analyse de cas pratiques à travers des plans.
- Le quatrième aux obligations administratives

Une évaluation de satisfaction sera réalisée en fin de formation.

Cette formation peut bénéficier d'une prise en charge auprès des OPCO.

Profitez de cette nouvelle année pour vous mettre à jour et établir votre plan de rattrapage.